



compte joint et obligations des deux époux

Par **sylvaine27130**, le **15/03/2012** à **08:46**

Bonjour Maitre.

Depuis novembre 2011 nous avons décidé de divorcer à l'amiable, j'ai pris mon propre avocat afin de bénéficier d'une aide juridique car je suis assistante maternelle.. Mon mari veut que je participe aussi au paiement de son propre avocat.

Depuis janvier 2012, il s'est ouvert son propre compte, et vire sa paye dessus, mais ne met qu'une partie sur le compte joint. Moi je vire mes salaires comme à l'habitude, sous le conseil de mon avocat.

Depuis de nombreuses années il touche 250 euros de prime par mois pour des déplacements qu'il ne fait pas.. Il a retiré aussi cet argent du compte joint!! il a vendu aussi un saxophone que je lui avait offert 2300 euros, qu'il a aussi mi sur un autre compte. Il a aussi doublé sa consommation d'essence mensuelle.

A ce jour, le compte joint est a découvert.. J'ai un petit salaire de meme pas 1000 euros et deux grandes filles a charge.

A t'il le droit de soustraire des sommes d'argent au foyer? sachant que le foyer doit continuer a fonctionner, et étant propriétaire d'une maison qui est en ce moment en vente?

Que puis je faire pour ne pas me retrouver interdit bancaire par sa faute puisque je suis restée responsable du bon fonctionnement des charges qui nous sont imputées.

J'ai peur pour mes enfants.

Merci de m'éclairer.

Sylvaine